

## Vue d'ensemble des résultats salariaux

Entreprise	Résultat effectif	Divers
<b>Communication</b>		
cablex SA	Négociations à venir	
localsearch	Négociations à venir	
Swisscom	Négociations en cours	

<b>Poste/Logistique</b>		
CarPostal Suisse SA	Les bandes salariales seront relevées de 0,4 %. En cas de résultat positif de l'entreprise, versement unique rétroactif de 0,4 % du salaire au printemps 2023	Pas de négociations. Résultat décidé dans le contexte de l'issue des négociations CCT 2022
Epsilon / DMC	Augmentation du salaire minimum à 18 CHF de l'heure au 1er septembre 2021. Augmentation du salaire minimum à 18CHF27 au 1er janvier 2022. Mesure appliquée dans chaque région où le salaire était plus bas auparavant	Ces décisions n'ont pas été prises dans le cadre des négociations salariales officielles
IMS SA	Négociations à venir	
Notime SA	Négociations à venir	
PostFinance SA	Négociations à venir	
PostLogistics SA	Négociations à venir	
Presto SA	0,8 % individuel. Les mesures sont distribuées selon le taux d'occupation et les années de service et réparties sous formes de paiement unique	
SPS SA	Négociations à venir	
Unités Services logistiques, Services de communication, RéseauPostal SA (Poste CH SA)	Négociations à venir	

<b>Transports Publics</b>		
BLS	0,9 % individuel pour la progression salariale. Harmonisation des cotisations d'épargne (60% employeur ; 40% employé-e) et injection de 2.5 millions CHF supplémentaires dans la CP dès 2022	
CFF et CFF Cargo	Augmentation de 0,8 % de la masse salariale pour des mesures individuelles, et de 0,4 % pour les très bonnes prestations et de 0,15 % pour des salaires se situant dans les 2/3 inférieurs de la plage salariale	
CFF Cargo International SA	0,6 % individuel, et un jour de congé (0,4% de la masse salariale)	

<b>CJ (Chemin de fer Jura)</b>	Promotion dans les échelons selon CCT. Relèvement de la grille salariale de 1,2 %	
<b>login</b>	Négociations à venir	
<b>MGB</b>	0,6 % individuel pour la progression salariale selon la convention d'entreprise, injection dans la caisse de pension	
<b>Remontées mécaniques VS</b>	Décidé par le Conseil d'Etat valaisan	Pas de négociations
<b>RhB</b>	0,5 % individuel pour la progression salariale selon la convention d'entreprise	
<b>Securitrans Public Transport Security SA</b>	Négociations en cours	
<b>SOB</b>	1,15 % individuel	
<b>SZU</b>	Négociations en cours	
<b>Thurbo SA</b>	0,8 % individuel 0,5 % de la masse salariale pour corriger des différences salariales (pas objet des négociations salariales)	
<b>TILO SA</b>	Prime unique de 500 CHF	
<b>TMR</b>	Application des mécanismes salariaux prévus par le règlement d'entreprise (échelons et classe)	Résultats éventuels encore à venir
<b>TPF</b>	Négociations en cours	
<b>TPG</b>	Négociations en cours	
<b>TPL</b>	Négociations à venir	
<b>zb</b>	Progression salariale individuelle selon CCT	

<b>Administration publique</b>		
<b>Administration fédérale</b>	Augmentation générale de 0,5 %	
<b>EPF</b>	Augmentation générale de 0,5 % et 1,2 % de la masse salariale distribués pour des mesures individuelles	
<b>PUBLICA</b>	Négociations à venir	
<b>Swissmedic</b>	1,5 % de la masse salariale (0,75 % général et 0,75 % individuel)	